AUBIGNY Info

SPÉCIAL SÉCHERESSE 2023

JANVIER 2024

IMPORTANT

AUBIGNY SUR NÈRE
CITÉ DES STUARTS

AUBIGNY SUR NÈRE
CITÉ DES STUARTS

Madame, Monsieur,

En raison des différents évènements climatiques et notamment de la sécheresse survenus en 2023, la Commune a la possibilité de formuler une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Une commission interministérielle statuera sur l'intensité anormale du phénomène.

Pour permettre l'établissement d'un dossier aussi précis que possible, il est demandé à toutes les personnes qui ont subi un dommage d'en faire une déclaration, même sommaire, auprès des services de la Mairie.

La fiche jointe en annexe peut être utilisée pour la déclaration en Mairie. Des photos peuvent également être déposées en complément de la fiche. Il est recommandé d'y joindre une copie de la déclaration de sinistre adressée par les victimes à leur compagnie d'assurance.

Pour permettre un déclenchement rapide de la procédure de catastrophe naturelle, il est souhaitable que la Mairie dispose dans les meilleurs délais possibles des déclarations.

Laurence RENIER
Maire d'Aubigny-sur-Nère

DÉCLARATION DE SINISTRE EN VUE DE LA MISE EN OEUVRE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE SUR LA COMMUNE D'AUBIGNY-SUR-NÈRE

1. PERSONNE SINISTRÉE

NOM, Prénom (ou raison sociale) :

.....

Adresse :

.....

.....

.....

Téléphone :

.....

2. DOMMAGES

2.1 Adresse du bien endommagé

.....

.....

.....

2.1 Description des dommages constatés

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A : ....., **le** .....

Signature

AUBIGNY SUR NÈRE
CITÉ DES STUARTS